

RÉGLEMENTS SPORTIFS



CHAMPIONNATS de France Élite par classe

*Benoit Froment
Responsable de la
Commission Sportive*

Saison 2022-2023

Article 1 – Titres Attribués lors du Championnat de France

20 titres de champion.ne.s de France sont attribué.e.s (14 en simples et 6 en doubles) :

Simple		
Catégories	Classes	Nombre de tableaux
Messieurs assis	1 - 2 - 3 - 4 -5	5
Messieurs debout	6 - 7 - 8 - 9 -10	5
Dames assises	1 à 3 et 4 à 5	2
Dames debout	6 à 8 et 9 à 10	2

Doubles à élimination directe	
Catégories	Nombre de tableaux
Messieurs Assis & Debout	2
Dames Assises & Debout	2
Doubles Mixtes Assis & Debout	2

Le tableau de simple est ouvert à partir de 4 participant.e.s pour disputer un titre National

Le tableau de doubles est ouvert à partir de 6 équipes de doubles.

Les 3 médailles sont distribuées pour les simples et les doubles.

Article 2 - Qualification

Nombre de qualifié.e.s par classe :

Messieurs
Classes 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10
8 joueurs

Dames			
Classes 1 à 3 regroupées	Classes 4 et 5 regroupées	Classes 6 à 8 regroupées	Classes 9 et 10 regroupées
8 joueuses	8 joueuses	8 joueuses	8 joueuses

Conditions à la qualification :

- être classifié.e de 1 à 10 pour la saison en cours
- avoir effectué **au moins deux tours** de critérium fédéral
- avoir obtenu le nombre de points requis (Cf. règlement du critérium fédéral)

Wild-Card

Trois wild-cards maximum pourront être attribuées uniquement par la commission Tennis de Table sur proposition des clubs.

Article 3 - PARTICIPATION

- a) La liste des qualifiés est diffusée une dizaine de jours après le 3^e tour du critérium fédéral et au plus tard un mois avant la date de la compétition.
- b) Les sportifs ou leurs clubs doivent obligatoirement confirmer leur participation en simple et en double au plus tard à la date limite indiquée par de la commission sportive sur la convocation (formulaire en ligne sur www.tthandisport.org) et auprès de l'organisateur pour la réservation des repas et de l'hébergement.
- c) Un joueur (ou son club) n'ayant pas confirmé sa participation dans les temps, ne participera pas et sera exclu de la compétition. Le remplaçant sera alors convoqué immédiatement après cette date limite.
- d) Un sportif qui déclare forfait après avoir confirmé sa participation se verra infliger une amende de 15€ sauf en cas de force majeure et sur présentation du justificatif original (certificat médical notamment).

Article 4 - DÉROULEMENT SPORTIF

La compétition se déroule pendant 3 jours du samedi au lundi (WE de pentecôte).

L'horaire général de la compétition prévoit 2 tours de poule et 1 tour de double le 1^{er} jour entre 15h30 et 20h.

La fin des poules, les ¼ de finale et la fin des tableaux de double le 2^{ème} jour de 9h à 20h

Les parties de classement de 5 à 8, les demi-finales et finales des simples le 3^{ème} jour de 9h à 16h

4.1 - Épreuve de simples par classe

- a) Les joueurs qualifiés, ayant confirmé leur participation dans les délais fixés par la Commission Technique Fédérale, sont intégrés dans chaque groupe de classe selon l'ordre de leur points obtenus à l'issue des tours qualificatifs.
- b) Formule à 8 joueurs avec classement intégral :
 - 2 poules de 4 (tirage au sort par bloc*)
 - 1^{er} de poule qualifié.e pour les ½ finales
 - barrage 2/3, vainqueurs en ½ finales et perdant qualifié.e.s pour les places 5 à 8.
 - 4^{ème} de poule qualifié.e pour les places 5 à 8

*Le tirage au sort par bloc :

Le tirage au sort par bloc fonctionne comme le système de chapeau pour les tirages des poules des coupes d'Europe de football. (Chapeau 1 = les têtes de séries ; chapeau 2 = les joueurs en position 2 dans la poule, chapeau 3 = les joueurs en position 3 et chapeau 4 = les joueurs en position 4)

Exemple du tirage au sort par bloc pour la formule en 2 poules de 4 :

- Le N°1 est placé en position 1 de la poule 1 et le N°2 en position 1 de la poule 2
 - tirage au sort entre N°3 et N°4 pour position 2 dans les poules 1 et 2 (le N°3 peut être dans la poule du N°1 ou du N°2)
 - tirage au sort entre N°5 et N°6 pour position 3 dans les poules 1 et 2 (le N°5 peut être dans la poule du N°1 ou du N°2)
 - tirage au sort entre N°7 et N°8 pour position 4 dans les poules 1 et 2 (le N°7 peut être dans la poule du N°1 ou du N°2)
- c) Lorsque les participants d'une même association ou de même parenté sont qualifiés dans la même poule, le juge-arbitre s'efforcera de les placer dans une poule différente pour éviter qu'ils ne soient ensemble. Toutefois, s'ils se retrouvent dans la même poule, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont 2, le plus rapidement possible s'ils sont 3 ou plus.

4.2- Épreuve de doubles

- a) Des tableaux de doubles par catégorie sont organisés. Il faut un minimum de 6 paires de doubles dans chacune des catégories pour faire un tableau. Les inscriptions en double se feront via le formulaire en ligne lors de la confirmation pour le tableau de simples. Les inscriptions sur place seront exceptionnellement autorisées jusqu'à 20h la veille du début de la compétition pour ceux n'ayant pas pu trouver un partenaire (inscriptions via le formulaire en ligne ou par mail à tennisdetable@handisport.org).
- b) Seuls les joueur.euse.s qualifié.e.s dans les tableaux de simples peuvent disputer les doubles du championnat de France Elite. A cet échelon, il n'existe pas de restriction d'appartenance à la même association, de même zone géographique, ou de classe chacun dans sa catégorie (assis et debout).
- c) Pour cette compétition, le placement des équipes de doubles dans le tableau s'effectuera par addition des points obtenus par chacun des équipiers à l'issue des tours qualificatifs de critérium.
- d) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné :
- 1) au plus jeune âge de la paire
 - 2) au n° de classe le plus faible de la paire
- e) Le placement dans les tableaux est effectué par tirage au sort :
- 1 en position 1 et 2 en position 2
 - tirage au sort entre 3 et 4 pour position pour places 3 et 4
 - tirage au sort entre 5,6,7 et 8 pour places 5 à 8
 - tirage au sort entre 9,10,11,12,13,14,15 et 16 pour places 9 à 16
 - tirage au sort entre 17,18 , 32 pour places 17 à 32 - etc....

4.3 - Chambre d'appel

Tous les joueur.euse.s en simple ou équipes de double, doivent se présenter en chambre d'appel **20 minutes** avant le début de la rencontre (sauf dans le cas d'un enchaînement de match entre 2 tableaux) pour :

1. Vérification du nom du ou des joueur.euse.s et des dossards
2. Contrôle des raquettes
3. Vérification de la couleur des maillots et changement si besoin.
(en cas de maillot similaire, accord entre les joueurs dans le meilleur des cas, sinon tirage au sort pour désigner le joueur qui devra changer de maillot)

4. Désignation du conseiller – pour les doubles constitués de deux joueur.euse.s de clubs différents, il peut y avoir un conseiller par joueur.euse 5. Choix des balles (2 par équipes)

Article 5 – RETARD

- a) Pendant la compétition, si un joueur ne se présente pas à la chambre d'appel 20 minutes avant sa partie, il perdra automatiquement les tirages au sort (choix du maillot et de la balle)
- b) Pendant la compétition, un joueur.euse qui ne se présente pas à l'appel de son nom pour la partie, sera scratché.e au bout de 15 minutes après le début de l'horaire fixé. Il ou elle marquera 0 point si c'est une partie de poule, il ou elle sera éliminé.e si c'est une partie de classement.
- c) Le joueur.euse peut disputer les parties restantes uniquement en poule. En tableau c'est élimination directe.

Article 6 – FORFAIT OU ABANDON

- a) Tout.e joueur.euse qui abandonne une partie lors du Championnat de France Elite par classe, doit obtenir au préalable l'avis du Médecin Fédéral « ou son représentant », pour savoir si la blessure nécessite un arrêt total de la compétition.
- b) En poule, seul le médecin fédéral, « ou son représentant », pourra prononcer une « impossibilité » de jouer une partie et ce pour un motif réel, le joueur concerné pourra jouer les parties restantes de sa poule.

En tableau, seul le médecin fédéral, « ou son représentant », pourra prononcer une « impossibilité » de jouer une partie et ce pour un motif réel, le joueur concerné sera considéré perdant et pourra disputer les parties de classement si ce n'est pas le dernier tour du tableau.

Un.e joueur.euse médecin (ou autre) n'aura nullement le droit de se faire un certificat médical l'exonérant de la compétition.

- c) Tout.e joueur.euse refusant de jouer une partie est disqualifié.e pour le reste du tableau même si le refus est en poule.
- d) Tout.e joueur.euse abandonnant sans motif valable, sera automatiquement rétrogradé.e en division inférieure lors du 1^{er} tour de critérium fédéral.
- e) Un.e joueur.euse qui déclare forfait (avant la compétition ou pendant la compétition) après avoir confirmé sa participation devra impérativement fournir un certificat médical dans les 72h motivant ce forfait. Les excuses personnelles fournies sans justificatifs réels ni fondés seront considérées comme nulles par la commission.

Article 7 – PODIUMS

- a) La cérémonie des récompenses a lieu dès la fin des compétitions
- b) Les 3 premiers de tous les tableaux sont récompensés
- c) Tout.e joueur.euse médaillé.e ne se présentant pas à la remise des récompenses, sans justification officielle **ne recevra pas sa médaille**. Il sera rétrogradé d'une division au 1^{er} tour du critérium fédéral de la saison suivante.